

17 juin 2016 -14:55

Appartient à Conseil des ministres du 17 juin 2016

Cadres stratégiques communs de la coopération non gouvernementale

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui détermine le nombre de cadres stratégiques communs de la coopération non gouvernementale et leur couverture géographique ou thématique.

Pour la période 2017-2021, le nombre maximal de cadres stratégiques communs (CSC) de la coopération non gouvernementale est porté à 33 au lieu de 30. Les organisations accréditées établissent des CSC par pays ou par thème transnational. Le CSC sert de référence pour l'élaboration des programmes de ces organisations, y compris l'identification et la mise en oeuvre de synergies et complémentarité entre eux.

L'objectif des CSC est, d'une part, de promouvoir la concentration géographique des interventions de la coopération non gouvernementale pour accroître la synergie et la complémentarité et, d'autre part, de promouvoir les apprentissages collectifs et le dialogue stratégique entre la coopération non gouvernementale et l'administration.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>